

Le présent titre d'habilitation est établi et signé par l'employeur et remis à l'intéressé qui doit également le signer.

- Ce titre est strictement personnel et ne peut être utilisé par un tiers.

- Le titulaire doit être porteur de ce titre pendant les heures de travail ou le conserver à sa portée et être en mesure de le présenter sur demande motivée.

- La perte de ce titre doit être signalée immédiatement au supérieur hiérarchique.

- Ce titre doit comporter les indications précises correspondant aux 3 caractères et à l'attribut composant le symbole de chaque habilitation et celles relatives aux activités que le personnel sera autorisé à pratiquer.

- La rubrique "indications supplémentaires" doit obligatoirement être remplie.

Autorisations ou interdictions spéciales

Nom : GUERIN

Prénom : Mathis

Né(e) le : 15-04-2002

Employeur : GROUPE LIP Agence Interim

Affectation :

Fonction :



Personnel	Symbole d'habilitation et Attribut	Champ d'application		
		Domaine de tensions concernées	Ouvrages ou installations concernés	Indications supplémentaires
		Travaux d'ordre non électrique		
Exécutant	B0-H0v	BT-HTA		
Chargé de chantier				
		Travaux d'ordre électrique		
Exécutant	B1v H1V	BT-HTA		
Chargé de travaux	B2v-H2V	BT-HTA		
Chargé d'interventions	BR	BT		
Chargé d'opérations spécifiques				
Chargé de consignation	BC-HC	BT-HTA		

Remis au titulaire le : / /

Date de validité :

Le titulaire : GUERIN Mathis

Signature :

Employeur : GROUPE LIP Agence Interim

Fonction :

Signature :



ATTESTATION DE CAPACITE FORMATION A LA SECURITE EN MATIERE D'ELECTRICITE

M. GUERIN Mathis

A suivi du 20-07-2026 au 23-07-2026 une formation une durée de 28, dont 8 heure(s) de pratique.

Formation délivrée par l'organisme de formation Formexpert avec le formateur M. HANQUIER Stéphane

Sous l'intitulé prévention du risque électrique :

« Préparation à Habilitation électrique BR-B1V-B2V-BC-H1V-H2V-HC »

-Formation en vue d'une habilitation

Au cours de ce stage du 20-07-2026 au 23-07-2026. M. **GUERIN Mathis** a acquis les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour prendre en compte le risque électrique dans le cadre d'opérations d'ordre électrique et non électrique, et se prémunir de tout accident susceptible d'être encouru lors d'opérations de surveillance et de secours, d'intervention générale, d'exécution de travaux d'ordre électrique, de travaux d'ordre électrique et de consignation, en basse tension et haute tension, dans le cadre de ses missions.

Avis favorable :

Au vu de la satisfaction aux épreuves théoriques et pratiques et compte tenu des prescriptions de la norme NF C 18-510,

L'employeur peut délivrer à M. **GUERIN Mathis** l'habilitation.

BR-B1V-B2V-BC-H1V-H2V-HC

Pour réaliser toutes opérations du champ d'application telles qu'elles ont été définies par l'employeur, Au cours de ce stage M. **GUERIN Mathis** a acquis les connaissances et les savoir-faire nécessaires pour prendre en compte le risque électrique dans le cadre d'opérations d'ordre électrique et non électrique et se prémunir de tout accident susceptible d'être encouru lors d'opérations de surveillance et de secours dans le cadre de ses missions :

1. D'intervention générale dans le domaine de la basse tension,
2. De direction des travaux dans le domaine de la basse tension et haute tension domaine A,
3. Des opérations de consignation dans le domaine de la basse tension et haute tension domaine A.
4. D'exécution de travaux dans le domaine de la basse tension haute tension domaine A.

Dans la limite de ses autorisations et interdictions et de ses autorisations d'accès.

Coordonnées de l'organisme ou du service de formation ou du formateur ou de l'établissement délivrant l'appréciation

FORMEXPERT 42 RUE DU PLANTY 86180 BUXEROLLES

Le responsable de formation :

AUGEREAU Stephane

Fait le : 23-07-2026.



Avant de remettre le titre d'habilitation à l'intéressé, l'employeur doit s'assurer :

- Que les symboles proposés à l'issue de la formation soient cohérents avec les opérations qu'il souhaite confier à la personne concernée par la présente appréciation ;
 - Que le domaine d'application de l'habilitation soit convenablement cerné et notamment qu'il ne risque pas de placer le titulaire dans une situation pour la gestion de laquelle il n'aurait pas été formé ;
 - Que la personne concernée possède les compétences nécessaires à l'accomplissement de ces opérations ;
 - Que la personne concernée possède les aptitudes, notamment médicales, à l'accomplissement de ces opérations ;
 - Qu'elle présente, vis-à-vis du risque électrique, un comportement compatible avec la bonne exécution de ces opérations.
- Une information sur les instructions de sécurité générales relatives à la prévention du risque électrique doit, lorsqu'elles existent, compléter cette formation.